



## Edit'Eau

Le 26 mars dernier, les délégués des AAPPMA ont élu un nouveau Conseil d'Administration de 15 membres.

Le service «Eau et biodiversité» de la DDT avait validé la candidature de 18 personnes, ce qui prouve tout l'intérêt de leur investissement au sein de la Fédération.

Après de nombreuses années d'implication dans le monde de la pêche, j'ai décidé de ne pas renouveler mon mandat. Entré au Conseil d'Administration de la Fédération en 1987, j'ai occupé les postes de secrétaire, trésorier et enfin celui de président durant 14 ans.

Pendant toutes ces années, j'ai pu observer l'évolution de la pêche avec l'apparition de nouvelles techniques de pêche, de parcours spécifiques, la délivrance de cartes par internet, la réglementation et certaines contraintes administratives et malheureusement la disparition de certaines AAPPMA.

La pêche continuera certainement d'évoluer, c'est tant mieux, et je souhaite bonne chance et beaucoup de succès au nouveau Conseil d'Administration pour le prochain mandat. Je vous donne RDV au bord de l'eau et à bientôt.

Le Président,  
Jean POIRIER

## En direct du fond ...

### Ouverture de la pêche du brochet

**Depuis 2019, un décret ministériel fixe l'ouverture nationale de la pêche du brochet au dernier samedi d'avril. Pour le sandre et le black bass, il faudra encore patienter quelques semaines.**

Le 30 avril prochain ouvrira donc la pêche du brochet en rivières et plans d'eau de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. L'occasion pour les pêcheurs de quitter quelques temps les rivières à truites pour celles à brochets et perches.

Le brochet bénéficie, en plus d'une période d'interdiction de pêche, **d'une taille légale de capture de 60 cm\***. En dessous de cette taille, la remise à l'eau du poisson est obligatoire. Bien évidemment, si on ne désire pas conserver un poisson d'une taille égale ou supérieure, il est vivement conseillé de le remettre à l'eau. Le brochet est également soumis à **un quota de capture journalier de 2 prises maximum par jour et par pêcheur** sur un quota global de 3 carnassiers par jour et par pêcheur.

Toutes ces mesures de protection sont mises en place car le brochet est classé espèce vulnérable dans la liste rouge des espèces menacées en Pays de la Loire.

En ce qui concerne le sandre, **l'ouverture de sa pêche en 2<sup>ème</sup> catégorie sera décalée au dernier samedi de mai, soit le 28 mai 2022**, sauf pour le plan d'eau de la Haute Vilaine à BOURGON, majoritairement côté Ille et Vilaine, qui ouvrira avec une semaine d'avance le 21 mai 2022. Cela peut paraître tardif et frustrant pour vous pêcheurs mais ce choix a une explication « biologique ». Suite à l'ouverture nationale du brochet au dernier samedi d'avril, l'ouverture

du sandre au même moment apparaissait prématurée. En effet, il s'agit de la pleine période de reproduction pour cette espèce dans notre département et il était nécessaire de protéger la future génération de sandre.

**Des zones d'interdiction de pêche totales et temporaires** sont situées sur la rivière la Mayenne, en aval du barrage de Saint Fraimbault (100 m) et entre le barrage de «Brives» à Mayenne et la limite du Maine et Loire sur la commune de Daon. La zone des 50m en aval des ouvrages est en pêche interdite toute l'année et la zone de réserve de pêche temporaire est effective jusqu'à

l'ouverture de la pêche du sandre le 28 mai prochain. Elles sont localisées en aval de tous les barrages et de certains ponts. Sur ces lieux, des panneaux de délimitation d'interdiction de pêche sont mis en place.

La pêche du black bass, en 2<sup>ème</sup> catégorie, sera possible uniquement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre inclus. Comme pour le sandre, cette ouverture décalée vise bien sûr à préserver l'espèce au moment de sa reproduction. Vous retrouverez toute la réglementation en lien avec cette ouverture sur [www.fedepeche53.com](http://www.fedepeche53.com).

Avant de vous rendre sur vos coins de pêche, vous devez être titulaire d'une carte de pêche valide. Vous pouvez vous la procurer chez tous les dépositaires du département ou directement sur [www.cartedepêche.fr](http://www.cartedepêche.fr).

\* en 2<sup>ème</sup> catégorie. En 1<sup>ère</sup> catégorie la taille légale est de 50 cm en Mayenne.



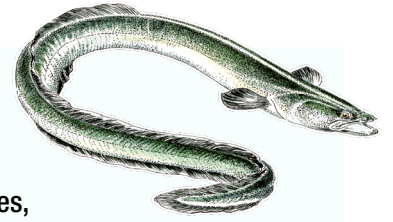
Panneau signalant les zones de réserve sur le halage



## Restauration de la ripisylve sur la rivière la Mayenne

### La ripisylve

La ripisylve est une formation végétale linéaire formant une haie majoritairement arborée qui se développe sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau. Elle est située dans la zone de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est constituée d'une richesse floristique particulière en raison de la présence d'eau sur des périodes plus ou moins longues, principalement d'une strate arborée tels que : saules, aulnes, frênes, érables et ormes.



### Rôle de la ripisylve

La ripisylve a un rôle écologique important: véritable corridor écologique, elle permet à un très grand nombre d'espèces de s'y réfugier et de s'y alimenter (poissons, oiseaux, reptiles, mammifères, insectes...) en leur offrant une diversité d'habitats et de ressources. De plus, le réseau racinaire de la ripisylve permet de créer des caches pour les poissons et crustacés, tout en permettant le maintien des berges et en limitant l'érosion des sols. La diversification des strates herbacées, arbustives et arborées joue un rôle de filtre et accumule les polluants (nitrates, phosphates...) provenant du cours d'eau et/ou des parcelles avoisinantes. La ripisylve joue le rôle de protection du cours d'eau, des cultures et du bétail face aux éléments, le soleil et le vent... Enfin elle participe à la qualité paysagère de nos fonds de vallées sur notre territoire mayennais.

### Maladie de l'aulne (*Phytophthora alni*)

Le *Phytophthora alni* est une maladie chez l'aulne provoquée par un champignon qui se propage par l'eau. Il se fixe sur les racines de l'aulne lui coupant son alimentation en eau et le faisant mourir en quelques années, tout en continuant de contaminer ces congénères à proximité.

Les symptômes de la maladie sont visibles par un feuillage clairsemé et jaunissant, la base du tronc peut porter des tâches noires ou de couleur rouille.

Cette maladie cause un dépérissement rapide de tous les aulnes, qui sont susceptibles de tomber dans l'eau créant des embâcles et/ou limitant la navigation. Cela peut représenter un long linéaire de ripisylve et d'individus car l'aulne représente en moyenne 50 à 80 % des espèces végétales rivulaires.

Devant ce risque sanitaire, et en l'absence de moyen de guérison, il appartient aux propriétaires de prendre des mesures pour contenir la propagation en réalisant des actions telles que la coupe sélective des arbres porteurs de la maladie.



Coupe sélective des aulnes infectés



Stockage des aulnes touchés par la maladie

### Gestion de la ripisylve sur la rivière Mayenne

La Mayenne est une rivière reconnue comme Espace Naturel Sensible (ENS), dont le gestionnaire de la partie navigable est le Conseil départemental. Celui-ci s'est engagé sur la restauration de la ripisylve, afin d'améliorer le potentiel écologique au vu de l'état sanitaire actuel, tout en préservant l'aspect paysager de la Mayenne.

Un gros entretien mécanisé, à l'aide d'un bateau équipé d'une grue, a été mené sur la Mayenne côté halage, de la limite du Maine-et-Loire jusqu'à Château-Gontier-sur-Mayenne. Le Conseil départemental a identifié chaque arbre et souche d'aulne portant des signes de contamination afin que le prestataire puisse abattre les arbres identifiés. L'objectif de cette coupe sélective est de réaliser un recépage permettant à l'aulne de se régénérer par la repousse de nouveau rejet. Malgré cela, la réussite de repousse est diminuée si la souche est fortement affaiblie par la maladie. Le bois coupé sera, quant à lui, valorisé en bois de chauffage pour des collectivités, car le bois reste avant tout une source de contamination et ne peut donc pas être valorisé d'une autre façon. D'autres interventions de même envergure auront lieu dans les années à venir sur la Mayenne amont afin de poursuivre ces actions contre le *Phytophthora alni* et de permettre le renouvellement ainsi que la préservation de la ripisylve.



Prestataire chargé de la coupe sélective



Déchargement des aulnes



Rencontre avec Sarah FAUCONNIER, technicienne environnement au Conseil Départemental de la Mayenne.



### **Pouvez vous, vous présenter ?**

Sarah FAUCONNIER, je suis technicienne environnement au Conseil départemental de la Mayenne, Direction du Développement Durable et Mobilités. D'une part, j'instruis les demandes d'aides financières pour les actions de restauration des milieux aquatiques sollicitées auprès du département par les territoires, syndicats de rivières, communautés de communes et FDPPMA. D'autre part, j'interviens techniquement sur les actions de restauration écologique de la rivière Mayenne gérée par le Département et reconnue comme un Espace Naturel Sensible.

### **Quel est le rôle du Conseil départemental sur la rivière Mayenne ?**

Le Conseil départemental est gestionnaire de la rivière la Mayenne sur la partie navigable de la ville de Mayenne à celle de Daon, représentant 85 kilomètres de rivière, de chemin de halage et 37 écluses. L'entretien des équipements, la mise en valeur touristique et l'amélioration du potentiel écologique sont des enjeux importants qui sont portés par différents services du département et de nombreux partenaires.

### **Quel est votre regard et votre engagement sur ce projet ?**

Il y a de nombreuses étapes à franchir pour mettre en oeuvre un tel projet : réaliser un inventaire de la ripisylve, consolider les connaissances, s'assurer du cadre réglementaire, informer les élus, solliciter des financements, préparer la commande, conduire les travaux, communiquer à plusieurs niveaux, évaluer l'évolution des coupes et plantations sur la durée et beaucoup d'autres détails ! Je sollicite les avis et partage les attentes de chacun afin de faciliter le déroulement du dossier.

### **De quel programme fait partie cette restauration de la ripisylve et quelles sont les actions à venir ?**

Un diagnostic environnemental de la rivière Mayenne a été réalisé et plusieurs actions ont été préconisées, dont la restauration de la ripisylve, l'aménagement de frayères naturelles, la lutte contre les espèces envahissantes ainsi que la sensibilisation à l'environnement. Ces actions sont conduites sur plusieurs années et intégrées au programme CTEAU Mayenne.



*Recépage d'une souche d'aulne*

### **Quelles sont les relations avec la FDPPMA 53 et les AAPPMA sur le territoire ?**

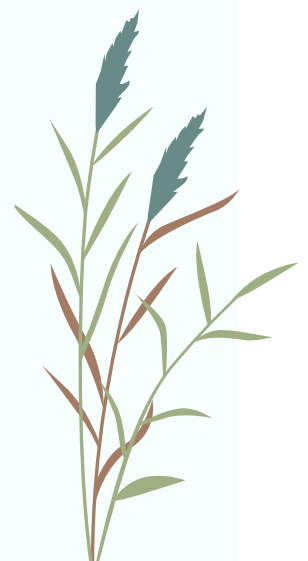
La FDPPMA 53 nous accompagne sur l'ensemble des sujets précités, jusqu'à porter en propre des travaux d'aménagement de frayères.

Précisément sur la restauration de la ripisylve, nous nous sommes rencontrés en amont du projet pour partager les enjeux et préciser les méthodes d'intervention. Les techniciens et élus de l'AAPPMA de Château-Gontier ont pu se rendre sur le chantier afin de voir les équipes à l'oeuvre.

### **Comment ces actions sont-elles financées ?**

Les actions à visée environnementale sont inscrites dans un Contrat Territorial Eau Mayenne et financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la région Pays de la Loire.  
Liens vers les plaquettes d'informations du Conseil Départemental.

[Rivière la Mayenne - Gestion d'un Espace Naturel Sensible](#)  
[Rivière la Mayenne - Restauration de la végétation arborée](#)



## Le carpodrome du Bordage s'aménage

REMISE  
À L'EAU DES  
POISSONS  
OBLIGATOIRE



Depuis 2011, la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a ouvert un carpodrome d'une surface de 8 000 m<sup>2</sup>. Il est situé sur la commune d'Origné au lieu-dit «le Bordage».

Durant cet hiver, la vidange totale de l'étang a eu lieu, permettant ainsi la récupération de l'ensemble des poissons par le personnel, les administrateurs ainsi que des bénévoles de la Fédération. 695 kg de carpes ont été pêchées puis triées afin d'homogénéiser le lot de poissons pour obtenir un poids moyen de 1,9 kg par carpe. Quelques poissons d'environ 5 kg ont été réintroduits pour pimenter l'action de pêche. Un complément en carpes a bien sûr été réalisé permettant d'obtenir un cheptel total de 1 400 kg.



Durant l'abaissement de l'étang, pour répondre à la demande des pêcheurs à la grande canne, la Fédération a souhaité réaliser deux espaces pêche en pierre s'avancant dans la partie moins profonde du plan d'eau pour un montant total de 8 451 €. Chaque plateforme dispose d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, permettant à deux pêcheurs à la grande canne de pêcher côte à côte. Ces aménagements répondront ainsi à la demande des pêcheurs.

Nous vous rappelons que la réglementation s'appliquant sur le site est la suivante :

- CPMA obligatoire + carte de pêche spécifique à ce plan d'eau, à la journée (5€) ou à l'année (40€).
- Longueur de canne maximale de 11 m 50
- Remise à l'eau du poisson immédiate (« NO KILL »)
- Hameçon simple sans ardillon ou ardillon écrasé
- Tapis de réception
- Bourriche interdite
- Pêche de nuit interdite



Malgré le léger manque d'eau, **la pêche au carpodrome rouvrira le 1<sup>er</sup> avril 2022.**

### Élection du conseil d'administration de la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Le 26 mars dernier avait lieu les élections du nouveau conseil d'administration de la Fédération de pêche de la Mayenne pour la mandature 2022-2027 par les 48 délégués des 46 AAPPMA du département.

#### Ont été élus pour les 5 prochaines années:

Sébastien CHAUVIÈRE (AAPPMA d'Ambrières les Vallées), Jean-Christophe JOUAN (AAPPMA d'Andouillé), Olivier MÉNARDAIS et Aurélien GIBON (AAPPMA d'Argentré / Bonchamp), Bernard FOUCHER (AAPPMA de Château-Gontier), Daniel ROBERT (AAPPMA de Châtillon sur Colmont / Saint Georges Buttavent), Fabien ANGOT (AAPPMA du Coeur de la Vallée de l'Erve), Gérard TIRATAY (AAPPMA de La Cropte), Michel BARBÉ (AAPPMA de Laval), René LEGELEUX (AAPPMA de Mayenne), Franck DIVAY (AAPPMA de Méral), Alexandre LESOURD (AAPPMA de Montsûrs / Saint-Cénéry), Bernard MAUVIEUX (AAPPMA de Parné sur Roc), Dominique LEBRET (AAPPMA de Renazé), Alain CHAMBRELAN (AAPPMA de Saint Berthevin / Le Genest-Saint-Isle).

Le bureau est composé de:

Daniel ROBERT, président

Fabien ANGOT, Michel BARBÉ et Alain CHAMBRELAN, vice-présidents

René LEGELEUX, trésorier

Alexandre LESOURD, secrétaire

Vous retrouverez l'organigramme sur [notre site internet](#)



Ce tableau résume les ventes de cartes de pêche en 2021 de nos 46 AAPPMA, par type de cartes de pêche. L'évolution est calculée entre les années 2020 et 2021.

Le second tableau reprend les résultats 2021 des 6 AAPPMA qui ont cessé d'exister suite aux assemblées générales électorales du dernier trimestre 2021.

Le total des cartes est l'addition des 52 AAPPMA, existantes et dissoutes, qui étaient en activité en 2021.

AAPPMA	Inter	Maj.	Femme	Min.	-12 ans	Hebdo	Journ.	Total 2021	Evolution
Alexain	28	71	3	17	18	0	15	<b>152</b>	-9,52%
Ambrières les Vallées	68	68	3	29	39	18	89	<b>314</b>	10,95%
Andouillé	55	102	10	48	43	2	68	<b>328</b>	14,29%
Argentré	46	80	6	20	30	0	57	<b>239</b>	-6,64%
Bais	79	84	10	33	47	4	68	<b>325</b>	22,64%
Bourgon	78	44	3	29	15	1	37	<b>207</b>	2,99%
Chailland	17	61	1	30	18	0	16	<b>143</b>	11,72%
Chammes	43	35	6	14	15	1	47	<b>161</b>	36,44%
Changé	74	116	13	42	44	2	77	<b>368</b>	-6,12%
Château-Gontier	240	241	27	124	140	155	617	<b>1544</b>	4,89%
Châtillon sur Colmont	53	84	11	23	18	1	18	<b>208</b>	4,52%
Coeur de la Vallée de l'Erve	34	18	2	12	19	0	9	<b>94</b>	-4,08%
Congrier	41	4	4	16	10	0	7	<b>82</b>	-13,68%
Craon	104	65	9	28	40	7	95	<b>348</b>	-1,69%
La Cropte	80	41	10	33	25	6	46	<b>241</b>	5,24%
Entrammes	23	52	6	17	13	5	24	<b>140</b>	21,74%
Ernée	100	81	11	36	48	5	65	<b>346</b>	2,67%
Fougerolles du Plessis	25	10	4	3	2	1	8	<b>53</b>	-1,85%
La Futaie	74	26	5	12	23	2	18	<b>160</b>	41,59%
Gorron	51	28	6	7	14	2	20	<b>128</b>	6,67%
Grazay	35	39	11	16	12	1	12	<b>126</b>	11,50%
Javron les Chapelles	50	54	3	11	13	2	27	<b>160</b>	12,68%
Landivy	18	5	0	9	8	0	13	<b>53</b>	8,16%
Lassay les Chateaux	37	26	4	22	11	1	23	<b>124</b>	2,48%
Laval	405	546	37	136	172	34	408	<b>1738</b>	-1,25%
Livré la Touche	27	12	2	2	7	3	11	<b>64</b>	3,23%
Mayenne	231	418	29	104	135	32	345	<b>1294</b>	12,13%
Méral	32	29	1	18	17	2	29	<b>128</b>	7,56%
Montigné le Brillant	14	20	1	9	12	1	4	<b>61</b>	15,09%
Montsûrs	27	70	1	38	32	0	56	<b>224</b>	17,89%
Neuilly le Vendin	15	10	4	4	3	0	1	<b>37</b>	-15,91%
Nuillé sur Vicoin	30	69	4	14	11	0	9	<b>137</b>	-8,05%
Oisseau	20	55	3	20	10	0	14	<b>122</b>	20,79%

AAPPMA	Inter	Maj.	Femme	Min.	-12 ans	Hebdo	Journ.	Total 2021	Evolution
Parné sur Roc	30	38	2	37	19	13	62	<b>201</b>	-10,27%
Port Brillet	35	37	1	8	5	1	7	<b>94</b>	-2,08%
Pré en Pail	40	8	1	10	5	2	13	<b>79</b>	2,60%
Renazé	106	22	10	25	21	4	31	<b>219</b>	13,47%
Ribay	30	56	9	11	13	2	14	<b>135</b>	0,00%
Saint Aignan sur Roë	27	2	1	7	9	2	14	<b>62</b>	26,53%
Saint Berthevin	38	43	0	6	14	2	21	<b>124</b>	0,81%
Saint Calais du Désert	32	19	2	4	4	2	26	<b>89</b>	2,30%
Saint Denis de Gastines	44	46	2	16	11	1	13	<b>133</b>	5,56%
Sainte Suzanne	27	41	1	15	15	3	13	<b>115</b>	32,18%
Villaines la Juhel	92	39	2	12	11	2	64	<b>222</b>	4,23%
Voutré	125	183	16	51	59	5	194	<b>633</b>	1,61%
<b>Sous TOTAL AAPPMA</b>	<b>2920</b>	<b>3200</b>	<b>299</b>	<b>1183</b>	<b>1255</b>	<b>327</b>	<b>2832</b>	<b>12016</b>	<b>4,94%</b>

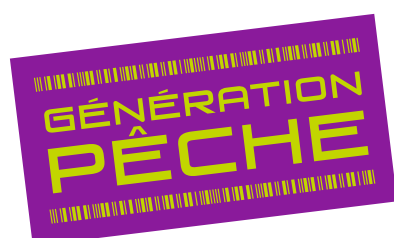
### ***Bilan des AAPPMA dissoutes et total global des ventes de cartes de pêche en 2021.***

AAPPMA	Inter	Maj.	Femme	Min.	-12 ans	Hebdo	Journ.	Total 2021	Evolution
Bourgneuf la Forêt	15	6	1	6	5	1	5	39	34,48%
Cossé en Champagne	21	7	2	1	2	0	10	43	59,26%
Cossé le Vivien	29	40	4	17	24	0	44	158	34,04%
Cuillé	20	3	1	2	1	1	10	38	11,76%
Larchamp	17	11	1	5	3	1	6	44	4,76%
Montjean	12	11	2	12	9	0	8	54	-1,82%
<b>Sous TOTAL AAPPMA dissoutes</b>	<b>97</b>	<b>78</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>83</b>	<b>376</b>	<b>23,68%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3017</b>	<b>3278</b>	<b>310</b>	<b>1226</b>	<b>1299</b>	<b>330</b>	<b>2915</b>	<b>12392</b>	<b>5,45%</b>

### **Lac de Haute Mayenne**

Conformément au plan de gestion 2018-2022 sur le Lac de Haute Mayenne, il n'y aura pas d'abaissement pré-estival en 2022 sur les mois de Mai et Juin. Ce niveau d'eau maintenu haut sur cette période permettra de développer des conditions optimales pour le frai des cyprinidés.

A cette occasion, la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a pour projet de réaliser différents suivis pour disposer de données complémentaires croisant gestion du niveau d'eau du lac et état de la population piscicole.

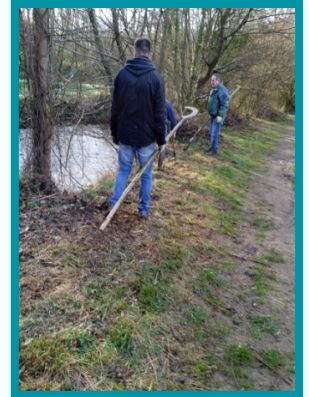


## Entretien de cours d'eau sur l'AAPPMA de SAINT BERTHEVIN

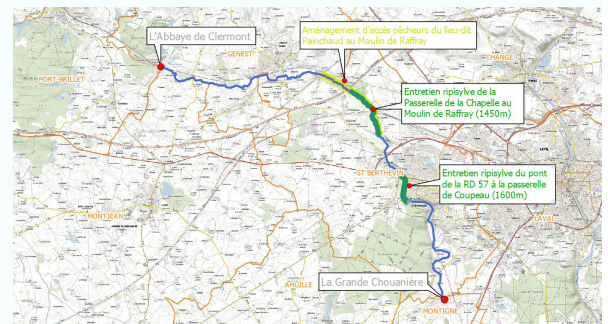
L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Saint-Berthevin / Le Genest-Saint-Isle a la responsabilité d'un linéaire de 16 km, situé sur le bassin versant du Vicoin, de l'Abbaye de Clermont au Genest-Saint-Isle au lieu-dit «La Grande Chouanière», route d'Ahuillé à Saint Berthevin.

Ce linéaire est intégralement ouvert à la pêche, l'AAPPMA possédant les baux de pêche. Ces autorisations impliquent que l'AAPPMA s'engage en contrepartie à faire l'entretien de la ripisylve ainsi que de ses berges.

Les pêcheurs donnent de leur bonne volonté et du temps pour effectuer cette tâche. Ces actions se déroulent sur plusieurs jours tout au long de l'année. Différents travaux sont effectués sur la ripisylve et les abords, notamment sur l'envahissement lié aux ronces qui prolifèrent très rapidement et qui referment le cours d'eau ainsi que les espaces de pêche. Depuis deux ans les conditions sanitaires n'ont pas permis de faire l'entretien, ce qui a entraîné pour cette année 2022 une multiplication des actions sur le territoire.



Cette année, divers chantiers ont eu lieu sur le Vicoin afin de promouvoir le loisir pêche. L'AAPPMA a réalisé des aménagements pêcheurs afin de faciliter le cheminement et l'accessibilité au cours d'eau par l'aménagement d'une passerelle et de passages pêcheurs entre le lieu-dit «Painchaud» situé en aval de la ligne de TGV et le «Moulin de Raffray», commune de Saint Berthevin. Sur ce même secteur, les bénévoles ont réalisé un entretien de la ripisylve sur 1450m sur la partie aval du pont de l'A81 jusqu'au «Moulin de Raffray». Un second entretien de la ripisylve a été réalisé entre l'aval du pont de la RD 57 et la passerelle Coupeau, sur chaque rive, soit sur environ 1600m.



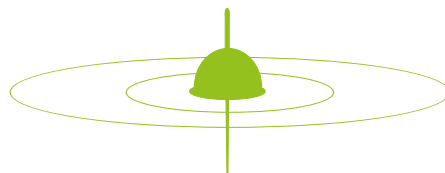
### Ouverture de la pêche de l'anguille jaune

La pêche de l'anguille jaune ouvrira le 1<sup>er</sup> avril prochain pour une période de 5 mois et se terminera au 31 août 2022. Nous vous rappelons que vos prises d'anguilles doivent être consignées dans votre carnet de captures, téléchargeable sur [www.fedepeche53.com/Règlementation](http://www.fedepeche53.com/Règlementation). Vous devez avoir votre carnet de capture à jour et en votre possession en cas de contrôle.

Pour rappel, la pêche de l'anguille argentée est interdite toute l'année, donc en cas de capture accidentelle, la remise à l'eau immédiate s'applique.



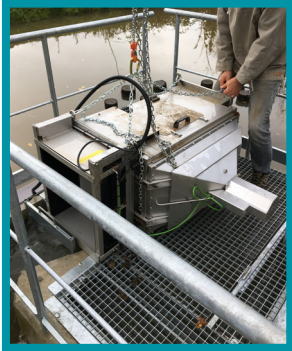
Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA sont toujours à la recherche de bénévoles pour leur prêter main forte dans leurs missions. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.



## CéKoiDonc le Riverwatcher?

### En immersion !

C'est une caméra associée à un scanner, installée dans une passe à poissons, qui permet de surveiller la migration des poissons. Associant une technologie de haute définition (scanner à balayage infra rouge) et une caméra de très haute résolution, il est possible après croisement des vidéos ou images de silhouettes produites d'identifier les espèces. C'est



Caméra

un véritable outil pour le suivi scientifique puisque les données enregistrées permettent le plus souvent de reconnaître les espèces mais aussi de suivre leur comportement biologique tout au long d'une année hydrologique.

Observer les espèces circulant dans la passe à poissons, c'est avant tout le témoignage que l'aménagement est bien dimensionné aux espèces ciblées et que la continuité

piscicole est assurée.

Sur des périodes d'observations de plusieurs années, il s'agira aussi de tenter d'interpréter les éléments déclencheurs des déplacements des espèces, d'identifier des périodes plus favorables aux migrations ou encore mieux comprendre le peuplement en place !

Egalement, c'est un bon support pédagogique pour les scolaires du bassin adhérents au programme d'animations développé par le JAVO\* car la technologie mise en place permet de suivre sur le terrain et même directement en classe, les déplacements des poissons !



### Sur le Vicoin !

Le riverwatcher a été installé en Novembre 2019 sur la rivière du Vicoin, au «Moulin du Bas Coudray» au Genest-St Isle. Cette opération est à l'initiative du JAVO, afin de connaître le déplacement des poissons suite à la restauration de la continuité écologique sur la totalité du linéaire de cours d'eau du Vicoin classé en Liste 2 (selon L214.17 du code de l'Environnement). Pour rappel, l'ouvrage du Bas Coudray représente l'ouvrage aménagé le plus en amont du bassin.

Un partenariat a été mis en place entre les structures JAVO et Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Mayenne dans le cadre de ce projet (financement, accès données ...).

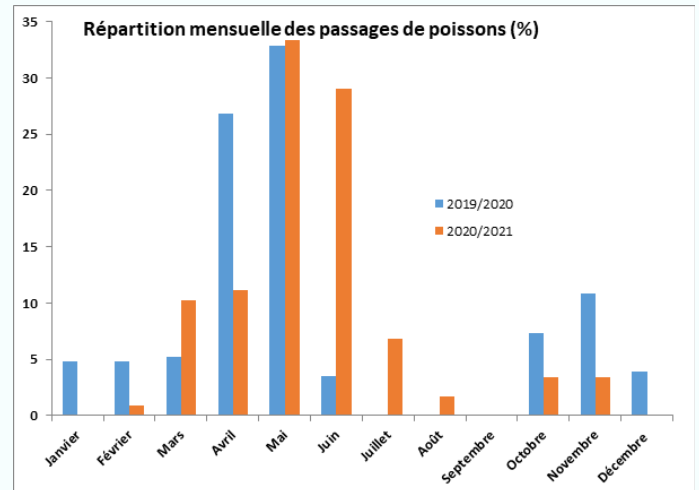


La passe à bassins du Moulin du Bas Coudray au Genest Saint Isle

### Les observations du JAVO

Actuellement, ce sont 2 années de suivi qui ont pu être réalisées

entre 2020 et 2021. Au total, 15 espèces ont été observées. Il est possible de citer la perche, le brochet, la truite arc en ciel et aussi de nombreux cyprinidés comme la brème commune, l'ablette, le chevesne, le rotengle, le gardon, le carassin. La brème, la perche et le brochet sont les espèces les plus observées mais il faut noter que les petites espèces sont peu détectées car la limite de fonctionnement du scanner est de 4 cm de hauteur même si des données ont été recueillies quand des juvéniles se déplacent en même temps que des adultes.



Les premiers résultats montrent que les passages se concentrent sur la période printanière avec un pic en mai et, dans une moindre mesure, à l'automne, à partir des premières pluies significatives qui font remonter les débits des cours d'eau. En hiver, de décembre à février, le passage est moins marqué mais également moins facile à détecter en raison de la turbidité de l'eau mais aussi du clapet du moulin qui est ouvert en cas de crue et pendant la gestion hivernale des barrages (les poissons pouvant circuler sans passer devant la caméra).



L'étude prévoit trois années de recensement avant une analyse plus détaillée des résultats. L'objectif est ensuite de déplacer ce dispositif sur d'autres cours d'eau (Jouanne, Ovette) pour mieux cerner le fonctionnement des populations de poissons.

Pour en savoir plus sur l'aménagement et le dispositif, vous pouvez consulter le site internet du JAVO. De même quelques vidéos sont également accessibles !

<https://portail-bassins-versants.fr/-Riverwatcher-.html>

JAVO\* : Syndicat de bassin Jouanne, Agglo Laval, Vicoin et Ovette



### Qui es tu ?

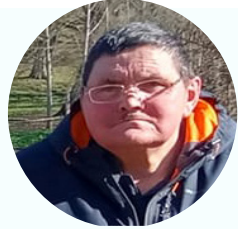
Je me nomme Bernard FOUCHER, j'ai 70 ans.

Je suis né à l'huissierie dans la ferme de mes parents, petite ferme comme on pouvait trouver à l'époque. J'ai découvert la pêche grâce à mon papa sur le bord du Vicoin et dans la mare de la ferme... Ma première vraie expérience de pêche a commencé à mes 11 ans, c'était juste à ma 1<sup>ère</sup> communion, j'avais plus envie d'aller à la pêche que d'aller à la messe...

J'aurais bien voulu plus petit pêcher avec mon père mais je n'avais pas de matériel enfin c'était comme ça !

J'ai eu ma première canne et articles de pêche par un ami de mes parents. J'avais les yeux qui brillaient, une émotion qui me touche encore aujourd'hui, en voyant cette canne en bambou avec un pic au bout et équipée d'un moulinet « le luxe pour l'époque ».

Depuis je n'ai cessé de pêcher.



### C'est quoi, pour toi Bernard, la pêche ?

C'est avant tout des histoires de copains, l'évasion et le plaisir d'offrir des poissons blancs qui faisaient le plaisir des « anciens ».

Une petite blanchaille de temps en temps pour varier les plats à l'époque. Cette pêche s'était sans amorce, il fallait faire ses courses dans la nature (vers de terre, portes bois, sauterelles...)

### Qu'aimes-tu principalement dans la pêche ?

La liberté, observer la nature, être seul ou avec les copains et le plaisir de pêcher tout simplement.

### Quelles sont tes pratiques de pêche ?

Au départ, c'était la pêche au coup, puis au lancer léger à la cuiller. Je n'ai jamais pratiqué au posé pour le carnassier, juste la pêche à roder et faire les « trous ».

Je suis polyvalent, pêchant aussi bien à l'anglaise, au feeder et à la grande canne 11 et 13 mètres, ou les perches et brochets aux leurres.

J'ai commencé la compétition au coup à Château-Gontier, j'avais alors 34 ans quand j'ai pris ma licence pour faire les championnats.

Voici quelques résultats :

- 1<sup>er</sup> par équipe en qualification régionale ligérienne des championnats de France des sociétés.
- 2<sup>ème</sup> en 2<sup>ème</sup> division nationale « Vétéran » feeder
- 8<sup>ème</sup> par équipe au championnat de France des sociétés en 2011

### Quel est ton parcours associatif ?

En 1999, je suis rentré à l'AAPPMA de Château-Gontier après être resté des années à Laval sans être partie prenante. En 2011, j'ai intégré le bureau de Château-Gontier jusqu'à ce jour. J'ai rejoint la Fédération en mars 2016. Je suis dans la commission « Développement du Loisir Pêche » dans le but de transmettre ma passion et promouvoir notre loisir auprès de tous les publics.

### Comment vois-tu l'évolution de la pêche ?

Il faut penser aux jeunes, sauver la pêche et faire en sorte que nos rivières soient attrayantes. Retrouver un bon état écologique des cours d'eau et des poissons comme j'ai pu le connaître par le passé... Pour cela il faudra renforcer la garderie et pratiquer une pêche raisonnée.

La pêche évolue trop vite ! Trop de superflu ! du matériel en veux-tu en voilà ! Penser à pêcher simplement...

### Souhaites-tu poursuivre comme élu de la fédération ?

Oui, je veux continuer pour participer à l'évolution et apporter mon vécu en étant à l'écoute des jeunes et moins jeunes. Je sais qu'il faut composer avec son temps mais je suis un « sage » qui souhaite partager sa passion...

Je souhaite pour les pêcheurs mayennais de la tolérance des pratiques, des élus acteurs, des pêcheurs moins râleurs avec un bon esprit ce serait déjà bien.

## Connaissance...

### Zoom sur ... le brochet (*Esox lucius*)

Le brochet est un prédateur doté d'une morphologie très caractéristique. Son corps est allongé avec une nageoire dorsale très réculée, son museau est large et aplati doté d'une machoire inférieure plus large que la supérieure, le tout garnis de 700 dents environ. Sa robe d'un vert parsemé de tâche blanc crème lui permet de se fondre dans son environnement, à l'affut d'une proie de passage. Il affectionne les eaux claires colonisées d'herbiers avec peu de courant bien qu'on puisse aussi le trouver ponctuellement dans des rivières fraîches et courantes, théoriquement plus adaptées aux salmonidés. Son habitat est caractérisé par une eau claire, sous un couvert végétal dense : méandres riches en herbiers, zones peu profondes des plans d'eau, biefs de moulins dans les rivières à salmonidés. Par ailleurs, il est peu exigeant vis-à-vis de la température (10 à 23 °C) et de la teneur en oxygène dissous (jusqu'à 0,3 mg/l en hiver). Il supporte aussi une salinité importante puisqu'on peut le trouver en mer Baltique.



Le brochet est un carnivore principalement ichtyophage (piscivore) à tendance cannibale. Il peut aussi consommer des amphibiens, des crustacés et parfois des jeunes oiseaux en surface. Sa morphologie lui permet des attaques foudroyantes.

C'est un poisson phytophile qui dépose ses oeufs sur la végétation herbacée en bord de rivière ou dans les prairies inondées. Il se reproduit en fin d'hiver, vers février-mars, quand la température de l'eau monte entre 7°C et 12°C. L'incubation est de 120 degrés-jour (Ex: 12 jours à 10 degrés). La croissance des alevins est rapide et la première année il peut atteindre 20 à 30 cm, parfois 40 cm dans les biotopes parfaitement adaptés à l'espèce.

Plusieurs techniques de pêche permettent la prise de brochet mais la pêche à la mouche connaît un essor (ou esox) important depuis quelques années dans notre pays. La raison est simple : sensations garanties.

Cette technique ne date pourtant pas d'hier car dans de nombreux pays, c'est une pratique courante de traquer *Esox lucius* avec des plumes et des poils en guise de leurre (streamer).

Il est possible de découvrir cette pratique seul, mais il est conseillé de se faire accompagner quelques heures pour maîtriser les aspects du lancer (rapprochez-vous du club mouche de la Mayenne).

Le matériel pour débiter est souvent constituer d'une canne à mouche en 9 pieds, d'une soie flottante et/ou intermédiaire de 8/9 et d'un moulinet mouche simple qui permet de stocker la soie. N'hésitez pas à vous faire conseiller par votre marchand d'articles de pêche.



### Agenda Avril-Mai-Juin

**1<sup>er</sup> avril :** Ouverture de la pêche à l'anguille jaune

**1<sup>er</sup> avril:** Ouverture du carpodrome du Bordage

**30 avril :** Ouverture de la pêche du brochet

**1<sup>er</sup> mai :** Autorisation de pêcher en wading dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie

**21 mai :** Ouverture de la pêche du sandre sur le plan d'eau de la Haute Vilaine

**28 mai :** Ouverture de la pêche du sandre sur toutes les eaux de 2<sup>ème</sup> catégorie

**5 juin :** Fête de la pêche

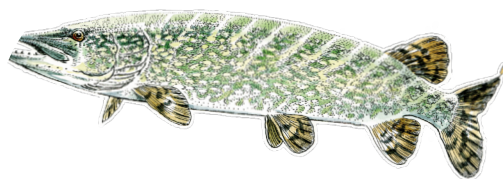
La traque du brochet à la mouche consiste à présenter un leurre nommé streamer composé de fibres, poils et/ou plumes propulsé par l'ensemble canne/soie cité plus haut. En fonction des postes et de la saison, il faudra animer le streamer en tirant sur la soie pour le faire évoluer à différentes profondeurs et différentes vitesses sur les postes présumés du brochet.

La touche est souvent très violente et le ferrage doit être appuyé, les sensations du combat sont alors décuplées car vous êtes en contact direct avec la soie de la canne à mouche. En float tube, en bateau ou du bord, c'est tout à fait possible.

C'est une pêche qui offre également la possibilité de fabriquer vos propres streamers, et quelle joie de pouvoir leurrer un brochet avec ses propres leurres, le montage des mouches à brochet peu également devenir une véritable passion.

Nos **parcours spécifiques** permettent de traquer le brochet à la mouche.

Envie d'en savoir plus ? Voici la page d'un Mayennais passionné par la traque du brochet à la mouche **Warrior Fly Fishing Team**



Publication trimestrielle de la  
FDPPMA53

Directeur de la publication:  
Jean POIRIER

Rédaction et conception: FDPPMA53  
Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Avril 2022

